

Appel à projets de formations franco-helléniques en partenariat 2009 masters conjoints et cotutelles de thèses

2 octobre 2008 - 15 décembre 2008

Limite de dépôt des dossiers : 15 décembre 2008

En France, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère des affaires étrangères et européennes, en Grèce, le ministère de l'éducation nationale et des cultes lancent un quatrième appel à projets de formations franco-helléniques en partenariat portant sur des masters conjoints et des cotutelles de thèse.

Cet appel à projets est ouvert à **tous les champs disciplinaires**.

Les projets de masters et de doctorats en cotutelles de thèses doivent être présentés par des établissements autorisés à délivrer les diplômes concernés selon les procédures nationales en vigueur dans leurs pays respectifs.

➤➤➤ Critères de sélection des projets

- caractère innovant de la formation ;
- qualité et cohérence de la formation (contenus, sélection des étudiants, modalités d'évaluation et de certification) ;
- complémentarité académique et scientifique des deux partenaires ;
- intégration de la formation dans une stratégie de coopération des deux établissements porteurs ;
- attractivité de la formation pour des étudiants de pays tiers.

Les masters conjoints retenus à l'issue des précédents appels à projets ne sont plus éligibles.

➤➤➤ Modalités de soutien :

- En France, un soutien incitatif est proposé

pour les masters conjoints :

- aux échanges entre les équipes des deux pays pour l'élaboration de la formation conjointe visant la délivrance du diplôme conjoint la 1^{ère} année ;
- à la mobilité étudiante et enseignante de la formation en partenariat mise en place les 2 années suivantes.

pour les cotutelles de thèses issues d'un master conjoint, à la mobilité du doctorant pendant ses trois années de thèse.

Les frais liés à la formation elle-même seront couverts par les ressources propres des établissements porteurs, dans le cadre des programmes nationaux, communautaires ou internationaux.

✦ En Grèce, la formation est financée par le ministère de l'éducation et des cultes selon les modalités précisées dans l'appel à projet grec.

✦✦✦ Candidatures

Pour être retenus, les projets doivent être présentés simultanément dans les deux pays avec l'aval du chef d'établissement (président ou recteur d'université, directeur d'école).

[Fiche de candidature](#)

✦✦✦ Dépôt des candidatures

✦ pour la partie française, auprès du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Direction des relations européennes et internationales et de la coopération

Sous-direction des affaires européennes et multilatérales

Bureau des affaires européennes bilatérales - DREIC B2

110 rue de Grenelle

75357 Paris 07 SP

✦ pour la partie grecque, au Secrétariat spécial pour l'enseignement supérieur du

Ministère de l'éducation et des cultes, Direction des études de deuxième et troisième cycle

Andreas Papandréou 37

151 80 Maroussi

Calendrier :

- **Lancement de l'appel à projets:** le 15 septembre 2008.
- **Dépôt des candidatures:** le 15 décembre 2008 dernier délai, date de la poste faisant foi
- **Sélection des projets:** fin février 2008.